

### Objectifs de cette formation

Document de référence V8 – 01/2021 : Le SST sera capable d'intervenir efficacement après tout accident, et, de contribuer à la prévention des risques professionnels, dans le respect de l'organisation fixée par l'entreprise.

### Programme de compétences

#### 0. Retours d'expériences et débriefing

- Partager, comprendre et améliorer son action de SST en fonction du vécu depuis la formation initiale.
- Rappeler son rôle de SST dans l'entreprise,

#### I. Intervenir face à une situation d'accident du travail.

- Rappels de la protection et l'examen d'une victime suite à un accident,
- Rappels sur l'alerte des secours,
- Vérifier et remettre en application les actions de de secours auprès d'une victime.

#### II. Contribuer à la prévention des risques professionnels

- Rappels sur les risques professionnels et leur caractérisation au travail,
- Rappels sur les mesures de prévention et protection pour participer à la prévention des risques.

#### III. Pour le renouvellement du Certificat de SST :

- Première épreuve :

Le candidat devra démontrer qu'il a les compétences pour intervenir efficacement face à la situation proposée.

- Deuxième épreuve :

Le candidat devra répondre à un questionnement simple portant sur ses compétences en matière de prévention.

### Administratif

Durée : 1 jour : 7 heures en présentiel

Nombre de participants : 4 à 10 stagiaires.

Public Cible : Salariés d'établissements publics ou privés, ou personnes actives.

Périodicité : Tous les 2 ans

Organisation : Formation en INTRA, avec adaptation du contenu à votre établissement. Sinon en Inter-entreprises.

Prérequis : Avoir son certificat de SST.

Conseils : N'avoir aucune contre-indication à la réalisation de gestes et d'efforts réalisés en position agenouillée ou à croupis.

Sanction : Attestation de formation et Certificat de SST.

### Règlementation / Textes

Document de référence SST V8 – 01/2021

**Code du Travail, Article L.4121-1** : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique (...) des travailleurs.

**Article R.4224-15** : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence (...).

**Article R.4224-16** : En l'absence d'infirmiers (...) l'employeur prend (...) les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Ces mesures sont consignées dans un document tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

**Code Pénal, Article 223-6** : (...) Sera puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours.



### Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

La salle devra avoir une capacité d'accueil en corrélation avec le nombre de stagiaires présents, ainsi qu'un espace destiné à la réalisation de simulation d'accidents, et être équipée d'un paper-board ou d'un tableau. La formation débutera par une présentation du formateur et des stagiaires. Elle respectera le programme de formation remis en utilisant des méthodes expositives, participatives, **actives et pratiques**. Il sera remis un support pédagogique utilisé comme outil de découverte, de synthèse et de mémento.

### Moyens d'évaluation mis en œuvre

L'évaluation des acquis de la formation sera faite au cours de la formation lors des modules participatifs et actifs au travers d'une évaluation formative. En fin de formation, des épreuves certificatives permettront de valider officiellement les compétences des participants. Les résultats de l'évaluation formative seront remis à chaque stagiaire sous la forme d'une attestation visée par l'organisme de formation.

### Moyens d'encadrement

L'encadrement des stagiaires sera assuré un **formateur Certifié par l'INRS**, qui veillera au respect du règlement intérieur de formation affiché et transmis à chaque participant avec la convocation.

Le Maintien-Actualisation et Connaissances (MAC SST) doit être renouvelé dans les 2 ans au plus tard. Sinon, le détenteur de la carte perdra son certificat de SST jusqu'à ce qu'il suive une session de MAC SST.